



Jeux panaméricains juniors 2025

Critères de nomination d'Équipe Canada - Planche à voile

Informations clés

Lieu :	Asuncion, Paraguay
Dates des concours :	<i>Jeux</i> : 9 th -23 rd) août 2025 <i>Compétition Wake</i> : 18 th -21 st) août 2025
Dates de voyage :	15 th -21 st août 2025

Contact

Pour toute question ou précision sur le contenu de ce document, veuillez contacter Kita McRory à l'adresse suivante : kita@wswc.ca.

Section 1- Présentation de l'événement

Les Jeux panaméricains juniors 2025 sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de wakeboard (IWWF) en Amérique du Nord, du Sud et centrale.

Tous les athlètes doivent appartenir à la catégorie d'âge U22 (athlètes nés en 2004 ou après), c' qu'ils ne doivent pas avoir plus de 21 ans en 2025.

Des médailles seront attribuées aux 3 meilleurs riders en Wakeboard pour les hommes et les femmes. L'IWWF a établi les règles suivantes pour la sélection des équipes et le format de l'épreuve :

1. Chaque CNO peut avoir un maximum de deux athlètes, avec un maximum d'un par sexe.
2. Il y a un maximum de 8 hommes et 8 femmes (16 au total) dans la compétition de Wakeboard.

Ce document est basé sur le [document de qualification de ski nautique et de planche pour les Jeux panaméricains juniors de 2025](#).

junior. En cas de divergence entre ce document et le document de qualification de l'IWWF, c'est le document de qualification qui prévaut. Si des changements sont apportés au document de qualification, ce document de critères sera modifié pour se conformer aux changements pertinents et Ski nautique et planche Canada (SNPC) en informera les membres le plus tôt possible.

En vertu du document de qualification et selon les résultats obtenus aux Championnats panaméricains de planche 2024, le Canada peut inscrire deux athlètes (un homme et une femme) aux Jeux panaméricains juniors 2025. Le Comité olympique canadien a l'autorité finale sur le nombre de places de quota d'athlètes qui seront disponibles pour les athlètes de planche.

NOTE : Au moment de la finalisation de ce document, le COC a alloué 2 places de quota pour les athlètes de planche (1 homme et 1 femme) pour faire partie de l'équipe canadienne. Le COC a également attribué deux postes de personnel au total pour le ski nautique et la planche.

Section 2- Objectifs

L'objectif de cette compétition est d'envoyer les athlètes ayant le plus grand potentiel de médailles.



Le potentiel de médailles d'or sera fortement pondéré, car l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) a déclaré que tous les médaillés d'or dans chaque épreuve (hommes et femmes) obtiendront une qualification directe pour les Jeux panaméricains de Lima 2027.

Ainsi, Wake Canada se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que le quota maximum accordé au Canada par l'IWWF. Cette décision peut être justifiée par les raisons suivantes

- a. Il n'y a pas d'athlètes, ou de futurs athlètes, qui remplissent les conditions d'éligibilité et qui ont réalisé la/les performance(s) requise(s) au cours de la période de compétition désignée pour satisfaire au processus de sélection en vue d'une nomination.

Section 3 - Lignes directrices pour la nomination des équipes canadiennes

Le Comité olympique canadien (COC) contrôle la participation canadienne aux Jeux panaméricains juniors. En tant qu'association sportive nationale reconnue, SNPC a conclu des ententes avec le COC qui permettent à SNPC de nommer des athlètes canadiens de planche pour participer Jeux. La sélection finale de l'équipe canadienne de planche qui participera aux Jeux sera faite par le COC au plus tard le 15 juillet 2025.

Section 4 - Conditions générales d'éligibilité

Tous les citoyens canadiens qui sont membres en règle de SNPC sont éligibles à la nomination et à la sélection dans l'équipe. En outre, les athlètes admissibles doivent

- (a) Rester en règle en tant que membre de SNPC jusqu'à la fin des Jeux panaméricains.
- (b) Être en conformité avec toutes les exigences du COC, de l'IWWF et du CIO ou de l'ODEPA en matière d'éligibilité.
- (c) Être citoyen canadien et posséder un passeport canadien valide jusqu'au 23 février 2026 (six mois après les Jeux).
- (d) Signer, soumettre et se conformer à la convention d'athlète du COC et au formulaire d'admissibilité du comité d'organisation local (COL) au plus tard le 26^e juin 2025. Si l'athlète est âgé moins de 19 ans, son parent ou tuteur doit également signer ces accords.

Section 5 - Processus de sélection

En tenant compte des exigences relatives à l'équipe, à l'inscription et à l'admissibilité énoncées aux sections 1 et 4, le gestionnaire de la haute performance (GHP) de Wake Canada créera un bassin de sélection d'athlètes qui seront ensuite classés en fonction des critères de classement décrits dans le présent document.

Le fait d'être ajouté au groupe de sélection des athlètes ne garantit pas la nomination à l'équipe junior des Jeux panaméricains. Les athlètes du groupe de sélection seront classés en fonction des priorités décrites à la section 5.2. Le classement se fera en commençant par le niveau de priorité le plus élevé (priorité 1), à moins qu'aucun athlète, ou jusqu'à ce qu' n'y ait plus d'athlètes, n'ait réalisé les performances requises au cours de la période de compétition désignée au niveau de priorité, auquel cas le Comité de haute performance de Wake Canada passera au niveau de priorité suivant (p. ex. priorité 2), et ainsi de suite.

5.1 - La réserve de sélection

Un groupe de sélection d'athlètes pour les Jeux panaméricains juniors sera créé comme suit :

- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines des listes du classement général de l'IWWF du 1^{er} juillet 2025.
- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines qui ont participé aux Championnats nationaux de Wake Canada 2024.
- Les deux meilleurs athlètes masculins et les deux meilleures athlètes féminines ayant participé aux championnats panaméricains de 2024.

5.2 Critères de classement

Comme indiqué à la section 2, l'objectif global de la compétition est de maximiser le nombre de médailles individuelles, en mettant l'accent sur le potentiel de médailles d'or. , l'objectif du classement des athlètes est d'évaluer le potentiel de médailles des athlètes du groupe de sélection, sous réserve des restrictions relatives à la composition de l'équipe pour les athlètes du sillage.

1. Priorité 1 : Les athlètes seront classés en fonction de leurs points IWWF.
2. Priorité 2 : Les athlètes seront classés en fonction de leur pourcentage de calcul du champ sur leur performance aux championnats nationaux de planche Canada 2024.
3. Les classements tiendront également compte des restrictions de compétition suivantes :
 - (a) Il doit y avoir un athlète de chaque sexe dans chaque épreuve.
 - (b) Il sera également tenu compte de la préparation à la compétition et de la contribution de l'athlète à la cohésion de l'équipe.

Section 6 - Désignation athlètes

En utilisant l'ordre de classement des athlètes déterminé à la section 5.2, le GHP fournira les recommandations de nomination des athlètes au CHP en se basant sur les principes suivants :

- (a) Prise en compte des facteurs décrits à la section 5.2.
- (b) Les athlètes ayant le plus grand potentiel de médaille d'or seront prioritaires dans la mesure du possible.
- (c) Un athlètes masculins et une athlètes féminins doivent être sélectionnés pour l'équipe.

6.1 Sélection des suppléants

Le HPM recommandera des suppléants (un homme et une femme) à l'équipe dans le cadre du processus de nomination. La sélection des remplaçants suivra les principes établis dans les sections 5 et 6. Les remplacements effectués après le 19 juillet 2025 sont soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes de l'ODEPA. Il n'est pas prévu que les remplaçants voyagent avec l'équipe pour les Jeux ou pour le camp d'entraînement précédant les Jeux, sauf en cas de blessure d'un (ou plusieurs) (s) déjà sélectionné(s).

6.2 Réattribution des quotas

Si la Pan Am IWWF réattribue au Canada des places inutilisées et que le COC les accepte, ces places supplémentaires seront ajoutées à ce document de critères. La date limite pour la réattribution des quotas de la Pan Am IWWF est le 8 novembre 2024.

6.3 Moment de la sélection

Le CHP examinera les athlètes de la réserve de sélection et fournira les noms des athlètes nommés au COC dans les 7 jours suivant la publication des listes de classement mondial de l'IWWF du 1^{er} juillet 2025.

6.3 Date d'annonce de l'équipe



WSWC annoncera l'équipe junior des Jeux panaméricains au plus tard le 15 juillet 2025.

Section 7 - Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre requis de compétitions ou affectent négativement ses performances, le CHP peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète souhaite que le CHP envisage de faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit faire une demande de dérogation.

une soumission écrite au HPC. La soumission écrite doit être reçue par WSWC par courrier électronique à l'adresse wakecanada@wswc.ca au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 30 juin 2025. Après réception de la demande, le CHP peut exiger des informations écrites supplémentaires de la part de l'athlète. La décision du CHP sera communiquée à tous les athlètes susceptibles d'être concernés par cette décision.

Dans le cas de circonstances imprévues qui auraient un impact important sur le processus de sélection des Jeux panaméricains juniors (c.-à-d. des fermetures majeures en raison d'une pandémie mondiale, l'annulation de nombreux événements, etc.), le CHP se réserve le droit de modifier le processus de mise en candidature des athlètes en conséquence.

Section 8 - Recours

Un athlète peut faire appel de toute décision prise en vertu du présent document. L'appel doit être fait et traité conformément à la version la plus récente de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible sur demande auprès de SNPC et est affichée sur le site Web de SNPC à l'[adresse](http://www.wswc.ca) www.wswc.ca.

En raison du court laps de temps entre la date de nomination des athlètes qui participeront aux Jeux panaméricains et le départ de l'équipe pour les Jeux, les délais normaux prévus dans la politique d'appel pour l'examen d'un appel devront être raccourcis afin que l'appel soit traité avant le départ de l'équipe. Tout appel doit donc être déposé dès que possible après la nomination de l'équipe.

Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de SNPC peut être contournée et l'affaire peut être portée directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada, qui gèrera alors l'appel.

Section 9 - Code de conduite

Le CHP peut, en tout et à sa discrétion, disqualifier un(e) athlète de l'équipe canadienne ou retirer un(e) athlète après la sélection en raison d'un comportement actuel ou passé de l'athlète qui n'est pas conforme au Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible sur demande auprès de SNPC. Le CHP doit informer par écrit l'athlète concerné de sa décision.

Section 10 - Préparation au concours

Le CHP peut, en tout et à sa discrétion, disqualifier un(e) athlète de l'équipe canadienne ou retirer un(e) athlète après la sélection si, en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un manque de condition physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète à performer, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète soit en mesure de performer à l'événement à un niveau compatible avec les résultats sur lesquels la nomination de l'athlète à l'équipe serait ou a été basée. Le CHP informera l'athlète concerné de sa décision.

Tout retrait ou remplacement d'athlète après la nomination doit être approuvé par le comité de sélection de l'équipe du COC. Les remplacements effectués après le 19^e juillet 2025 sont également soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes d'Asuncion 2025.

Section 11- Contrat du participant à l'événement

Chaque athlète nommé pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains juniors doit signer un contrat de participant à l'événement dans lequel il s'engage à respecter tous les de SNPC, y compris le Code de conduite de SNPC. Une copie du contrat du participant à l'événement est disponible sur demande auprès de SNPC. En outre, les athlètes nominés devront signer l'accord d'athlète du COC ainsi qu'un formulaire d'admissibilité et de conditions.



Section 12- Sélection du personnel de soutien

Le personnel d'encadrement (par exemple, l'entraîneur technique, le personnel de médecine sportive/psychologie) qui accompagnera les athlètes nommés sera sélectionné par le CHP. Le personnel d'encadrement sera sélectionné selon le principe de l'envoi d'une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à monter sur le podium lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver.

Jeux. Toutes les sélections doivent être approuvées par le COC.

Le personnel d'appui doit

1. Être un entraîneur professionnel enregistré ou agréé par l'ACE avant le 26^{juin} 2025 (s'il s'agit d'un entraîneur).
2. Avoir un passeport valide qui n'expire pas avant le 23rd février 2026.
3. Se conformer à toutes les exigences du COC, de l'IWWF et de PanAm Sports en matière d'éligibilité.
4. Signer, soumettre et respecter l'accord relatif au personnel de soutien du COC et le formulaire d'éligibilité du comité d'organisation local (COL) au plus tard le 26^{juin} 2025.
5. Être âgé de 18 ans ou plus.
6. Être membre en règle de Ski nautique et planche . (WSWC)

Date de publication

Ce document sera publié sur le site Web de Wake Canada à l'adresse suivante :

<https://wakecanada.ca/athletes/selection-criteria/senior-team/au-plus-tard-le-9e-fevrier-2025>. Il sera également affiché sur les pages Facebook et Instagram de Wake Canada.

Financement

Le financement des Jeux panaméricains juniors de 2025 dépendra de l'allocation des ressources par le Comité olympique canadien en fonction de sa politique de sélection des équipes. SNPC s'efforcera d'obtenir des fonds pour soutenir les coûts de participation des athlètes aux Jeux panaméricains juniors de 2025. Les athlètes peuvent être tenus de payer les frais de déplacement et de participation qui ne sont pas couverts par le COC.

Calendrier

30 ^e juin 2024 - 1 ^e juillet 2025	Période de compétition pour le nombre requis d'épreuves
pour la sélection 18 ^e - 20 ^(e) octobre 2024	2024 Championnat panaméricain de wakeboard de l'IWWF 25 octobre 2024
	L'IWWF Panam confirmera à Panam Sports et à l'IWWF
Panam le nombre d'événements requis pour la sélection.	
	Les CNO les places qu'ils ont qualifiées
4 ^e novembre 2024	Les CNO confirmeront à Panam Sports et à l'IWWF
	Panam les lieux qu'ils utiliseront.
8 ^e novembre 2024	Réattribution des quotas non utilisés
15 ^e novembre 2024	Les CNO qui ont reçu des quotas réattribués doivent confirmer leur participation.
9 ^(ème) février 2025	Affichage public des critères pour les Jeux panaméricains juniors de 2025
9 mai 2025	Date limite d'inscription par numéro
30 ^{juin} 2025	Date limite de demande de dérogation pour circonstances atténuantes par les athlètes
1 ^{er} juillet 2025	Date de la liste de classement de l'IWWF pour le pool de sélection
15 ^e juillet 2025	Date limite de dépôt des candidatures

